

## ● CHARTE DE BON FONCTIONNEMENT

### I. Préambule : présentation de La Cellule

---

#### **1.1. Le territoire intercommunal et la commune de Cuq-Toulza**

La Cellule, Lieu partagé de travail, répond à trois objectifs du projet de territoire :

- Le développement de l'activité et de la création d'emplois,
- La transition énergétique de l'offre d'accueil et de l'offre économique par le développement du télétravail pour permettre aux salariés de limiter leurs déplacements,
- La réalisation d'un maillage des équipements sur tout le territoire en s'appuyant sur les centre-bourgs dont la commune de Cuq-Toulza fait partie.

Cuq-Toulza, à l'ouest du territoire intercommunal, permet de desservir les communes environnantes en matière d'équipements, de services et de commerces.

#### **1.2. Les objectifs et enjeux de la Cellule à partager entre tous les usagers**

Les objectifs :

- Accueillir des travailleurs indépendants en leur donnant l'opportunité de rompre avec l'isolement et de favoriser de nouvelles coopérations ;
- Donner l'opportunité aux indépendants et petites structures de disposer de locaux et services professionnels mutualisés dans une cadre de travail de qualité ;
- Permettre aux salariés de limiter leurs déplacements et de maintenir ces actifs sur leur territoire de vie.

Les enjeux :

- Etre un espace dynamique, accessible, convivial et respectueux de vos usages et contraintes,
- Acquérir une renommée afin d'obtenir une fréquentation optimum pour vous faire bénéficier d'une meilleure visibilité et d'un effet de réseau ;
- Devenir un espace de relais vous permettant de bénéficier de services professionnels proposés par les acteurs économiques du territoire et partenaires de la communauté de communes.

**La Cellule est un espace privilégié favorisant l'émergence et la consolidation de synergies, de collaborations, d'échanges d'idées et de ressources entre les entrepreneurs locataires.**

## II. Objet de la Charte

---

Cette charte décrit les principes de fonctionnement de La Cellule, Lieu partagé de travail, que l'ensemble des parties prenantes s'engagent à respecter et à promouvoir pour une cohabitation harmonieuse et durable.

Les locataires de La Cellule s'engagent à travailler dans un cadre convivial et respectueux des activités de chacun. Ainsi, ils :

- Participent à la gestion du tiers-lieu en se conformant à la présente charte,
- Aident à la gestion des parties communes,
- Participent à l'esprit collectif et à le promouvoir,
- Se conforment aux dispositions de leur occupation ou de leur contrat de prestations.

## III. Les espaces et services mutualisés

---

La Cellule propose aux locataires des services et espaces mutualisés. Ces moyens et outils mis à votre disposition participent à un confort de travail et apportent une réelle plus-value en termes de coût et d'efficacité.

### **3.1. Les espaces mutualisés**

La Cellule est un espace de travail de 90 m<sup>2</sup> ouvert à tous et aménagé pour vous permettre de profiter d'un environnement professionnel de qualité. La Cellule, Lieu partagé de travail, est dotée de :

- 8 postes de travail en open space
- 1 bureau isolé
- 1 salle de réunion d'une capacité de 8 places
- 1 espace de convivialité comprenant une cuisine équipée

**Pour les usagers ponctuels disposant d'un ticket à la journée** (en lien avec notre partenaire, le réseau Cowork'In Tarn), vous avez accès durant cette journée à :

- Un poste de travail professionnel et connecté à la VDSL (70 Mo)
- L'espace de convivialité avec la cuisine équipée
- Des services de reprographie<sup>1</sup>
- Des animations organisées sur le site

**Pour les usagers titulaires d'un contrat de prestation de services valable un ou plusieurs mois** : en complément des éléments évoqués ci-dessus, vous avez également accès à :

- La salle de réunion : 2 demi-journées / mois offertes après réservation
- Au bureau isolé : 3h par mois offertes après réservation
- Un comité des résidents

---

<sup>1</sup> Service payant

**Pour les usagers souhaitant utiliser certains espaces**, il est possible de réserver uniquement :

- La salle de réunion (de 8 personnes dotée d'un vidéoprojecteur réservable)
  - A l'heure
  - La soirée (de 18h à 22h)
  - La demi-journée
  - La journée
  
- Le bureau :
  - A l'heure
  - La demi-journée
  - La journée

### **3.2. Les services mutualisés**

#### *3.2.1. Internet*

Vous avez un accès Internet performant et sécurisé à très haut débit allant jusqu'à 70 Mo. La connexion s'effectue prioritairement par le biais des prises murales RJ 45. Un réseau wifi est également disponible en usage secondaire.

Chaque locataire est responsable de son matériel (*ordinateurs, serveurs*) nécessaire à son activité et s'assure de sa compatibilité avec l'infrastructure en place.

#### *3.2.2. Sécurité informatique*

Pour des raisons techniques et de sécurité informatique, il est demandé à chaque usager de :

- Ne pas porter atteinte à l'infrastructure, ni installer d'équipements (*accès internet, matériel de réseau, serveurs, téléphonie*) **sans l'accord de la Communauté de Communes Sor et Agout** afin de garantir le bon fonctionnement de l'installation principale ;
- Vérifier la compatibilité de ses équipements avec l'infrastructure ;
- Veiller à équiper l'ensemble de son parc informatique d'un antivirus à jour ;
- Nous mettre en relation avec votre éventuel prestataire informatique en cas d'intervention sur site.

#### *3.2.3. Reprographie*

Vous disposez d'un **service mutualisé de reprographie** connecté d'impression et de numérisation de grande capacité, en format A4/A3, noir & blanc, couleur. Le système bénéficie d'une technologie d'authentification des utilisateurs par mot de passe. C'est prêt à l'emploi : les consommables papiers, toner, agrafes et la maintenance sont assurés.

Les prix fixés sont les suivants :

- 0,12 € H.T / copie ou impression couleur
- 0,085 € H.T / copie ou impression noir et blanc

**Installation facilitée** : pour toute nouvelle installation sur votre poste informatique, il est nécessaire de vous adresser au gestionnaire présent et de ne rien enclencher sans qu'il soit tenu informé.

### 3.2.4. Vidéoprojecteur

Un vidéoprojecteur est à votre disposition dans la salle de réunion.

## IV. Les règles de bonnes pratiques environnementales, le bon geste

Chaque usager s'engage à :

- Eteindre et couper le courant des appareils avant de quitter le bureau ou lorsqu'il ne s'en sert pas : ordinateur, imprimante-scanner, chargeurs, vidéoprojecteur,
- Imprimer uniquement lorsque c'est nécessaire et privilégier le recto-verso, le noir et blanc lorsque c'est possible ;
- Veiller à éteindre les lumières et baisser le chauffage (*mode éco ou nuit*) avant de partir ;
- Laisser les portes fermées quand le chauffage fonctionne (*porte de secours de la salle de réunion notamment*) ;
- Vérifier la température ambiante et la fermeture de fenêtres ou de toute autre ouverture avant de mettre la climatisation ;
- Ne pas gaspiller l'eau et signaler toute fuite d'eau (*WC, évier, lavabo*) ;
- Trier ses déchets.

## V. Coordonnées et contact

### • Comment venir ?

- En bus : ligne 760 Castres-Puylaurens-Toulouse
- En voiture : Route Nationale 126
- En vélo ou à pieds

← Vers Toulouse : 40 km

Vers Castres : 32 km →





- **Accès**

La Cellule est en **accès libre 24h / 24h et 7j / 7** aux personnes munies d'un code d'accès (usagers réguliers).  
Pour les usagers ponctuels, un accueil est assuré du **Lundi au Vendredi de 9h à 13h et de 14h à 17h.**

- **Contacts**

Vous pouvez nous joindre :

- **Par téléphone** : 07.66.25.557.77
- **Par mail** : [lacellule81@gmail.com](mailto:lacellule81@gmail.com)

## VI. Signature

---

Vaut pour acceptation sans réserve de la présente charte.

Fait à :

Date :

Signature et tampon :

***Nous sommes heureux de vous compter parmi les locataires de « La Cellule, Lieu partagé de travail », nous espérons que vous trouverez chez nous l'accueil et les services dont vous avez besoin.***